

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : 10/11/2025

Le quatorze novembre deux mil vingt-cinq, à 10 heures 06, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame Christine TEULIER, Présidente du CCAS

Étaient présents (11) : Mme Christine TEULIER, M. François DERBOIS, M. Maxime GAILLAC, Mme Magali GARRIC, Mme Nicole JANNOT, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme SALVAN Maryline, M. Serge BOSCUS, Mme Nadine CEREDE, Mme Gisèle NEGRE, Mme Thérèse PICHON.

**Procuration(s) (2) : de M. Bernard FABRE à Mme Maryline SALVAN
de M. Bernard SOUVERAIN à Mme Magali GARRIC**

Absent(s) et excusé(s) (4) : M. Jean-Claude LONCKE, Mme Séverine MAZARS, Mme Michèle PLEINECASSAGNE, Mme Hélène SOLIS.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

*Nombre de membres : 17
Membres présents : 11*

*Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuration : 2*

Votants : 13

DÉLIBÉRATION N° : 2025-23

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) POUR L'ANNÉE 2026

Madame la Présidente,
RAPPELLE aux membres du conseil d'administration que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents

contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

La Présidente,

EXPOSE également qu'il est nécessaire de prévoir de pouvoir faire face à un accroissement de la demande prestations d'aide à domicile. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, compte tenu de la variabilité de l'activité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer et de la nécessité d'assurer la continuité de service, la Présidente propose au conseil d'administration de créer, à compter du 01 janvier 2026 :

- 1 emploi non permanent sur le grade d'agent social dont la durée hebdomadaire de service est de **17,50/35ème** et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois (maximale de 12 mois) sur une période de 18 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité du service d'aide à domicile.
- 1 emploi non permanent sur le grade d'agent social dont la durée hebdomadaire de service est de **23,08/35ème** et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois (maximale de 12 mois) sur une période de 18 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité du service d'aide à domicile.
- 1 emploi non permanent sur le grade d'agent social dont la durée hebdomadaire de service est de **30/35ème** et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois (maximale de 12 mois) sur une période de 18 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité du service d'aide à domicile.

Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,

AUTORISE

Article 1 : La création de 3 emplois non permanents relevant du grade des agents sociaux territoriaux pour effectuer les missions d'accompagnement à domicile suite à un accroissement temporaire d'activité dont les durées hebdomadaires de travail sont égales à 17,50/35ème, à 23,08/35ème et 30/35ème, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

Article 2 : La rémunération sera fixée par référence à l'échelon 1 de l'échelle C 1 du cadre d'emploi des agents sociaux, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget annexe primitif 2026 du CCAS service autonomie à domicile.

Votes : 13 pour / 0 contre / 0 abstention

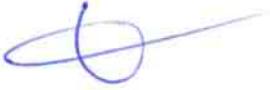
Transmission au contrôle de légalité le 21 novembre 2025.

Publiée le 21 novembre 2025.

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 18/11/2025

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président(e) de séance
BEC Emilie 	TEULIER Christine 

